



# COMMUNE DE FONS-OUTRE-GARDON

## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2020

### COMPTE RENDU

**Vu** les articles L.2121-15 et L 2121-25 du code général des collectivités territoriales,  
**Considérant** l'arrêt du Conseil d'Etat, 5 décembre 2007, « Cne de Forcalqueiret », n° 277087, le compte rendu pouvant tenir lieu de procès verbal,

Le conseil municipal de la commune de Fons-Outre-Gardon, dûment convoqué, le vendredi 06 mars 2020, par M. le maire, avec toute information sur les délibérations, par écrit (Par mail aux conseillers municipaux ayant accepté par écrit de recevoir la convocation sur leur messagerie électronique et par envoi postal à un élu), s'est réuni dans le foyer communal (dénommé « Le grand foyer »), sous la présidence de M. Gérard GIRE (A l'exception du vote du compte administratif, Eric BROCHER, adjoint au maire, ayant été élu président par le conseil municipal), maire de Fons-Outre-Gardon, à 18h30. La convocation a également été affichée « à la porte de la mairie » (Précisément dans le panneau administratif juste à côté, ainsi que dans les autres panneaux administratifs extérieurs et sur le site Internet de la commune).

**Membres présents** : Gérard GIRE, Eric BROCHER, Georges BERTHÉZÈNE, Catherine BLASQUEZ, Robert SIMEON, Laurent ALVAREZ, Christelle PERALES, Guy PEREZ, Romain BIALES.

**Membres absents ayant donné pouvoir** : Maryse GIANNACCINI (A donné procuration à Catherine BLASQUEZ), Justine BERNAT (A donné procuration à Eric BROCHER).

**Membres absents et non représentés** : Monique MAURICE, Valérie TRIGUEROS, Valérie MARY, Delphine QUINTARD.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice au nombre de 15, il a été procédé à la nomination, parmi ces derniers, d'un membre pour remplir les fonctions de secrétaire, Christelle PERALES.

### LES DELIBERATIONS :

**.OBJET : ARRÊT DU COMPTE DE GESTION 2019 (BUDGET DE LA COMMUNE)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L1612-12, L2121-29 et L2121-31,

**Considérant** le compte de gestion établi par le comptable public du Centre des Finances Publiques de St-Chaptes,

**Considérant** l'attestation de conformité entre le compte de gestion et le compte administratif, datée du 13 février 2020, demandée par la Perception de St-Chaptes et adressée à cette dernière, le 17 février 2020,

**Après en avoir délibéré, le vote ayant lieu au scrutin public, le conseil municipal décide à la majorité, selon le vote suivant : voix pour : 10, contre : 1, d'arrêter le compte de gestion établi par le comptable public, qui fait apparaître les informations suivantes :**

**.EN FONCTIONNEMENT :**

Total des mandats émis de l'exercice 2019	1127295.60€
Total des titres de recettes émis de l'exercice 2019	996693.96€
Résultat déficitaire de l'exercice 2019	-130601.64€
Résultat à la clôture de l'exercice 2018 (Ayant été reporté dans le budget principal 2019) comprenant le montant de 6702.84€ correspondant au transfert ou intégration de résultat du CCAS par opération non budgétaire	+441023.92€
Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2019 (Sera reporté dans le budget principal 2020)	<b>+310422.28€</b>

**.EN INVESTISSEMENT :**

Total des mandats émis de l'exercice 2019	699344.02€
Total des titres de recettes émis de l'exercice 2019	651242.09€
Résultat excédentaire de l'exercice 2019	-48101.93€
Résultat à la clôture de l'exercice 2018 (Ayant été reporté dans le budget principal 2019)	+429476.77€
Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2019	<b>+381374.84€</b>

**.OBJET : ARRÊT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 (BUDGET DE LA COMMUNE)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-29, L2121-31,

**Considérant** le compte administratif établi par l'ordonnateur,

**Considérant** l'attestation de conformité entre le compte de gestion et le compte administratif, datée du 13 février 2020, demandée par la Perception de St-Chaptes et adressée à cette dernière, le 17 février 2020,

**Considérant** que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président, en l'occurrence le 1<sup>er</sup> adjoint, Eric Brocher,  
**Considérant** que le maire, Gérard GIRE, s'est retiré au moment du vote,  
**Après en avoir délibéré, le vote ayant lieu au scrutin public, le conseil municipal décide à la majorité, selon le vote suivant : voix pour : 9, contre : 1,**  
 d'arrêter le compte administratif dont il ressort les informations suivantes :

**.EN FONCTIONNEMENT :**

Réalisations de l'exercice 2019 en dépenses (Total des mandats émis)	1127295.60€
Réalisations de l'exercice 2019 en recettes (Total des titres de recettes émis)	996693.96€
Résultat déficitaire de l'exercice 2019	-130601.64€
Report de l'exercice 2018 (Ayant été reporté dans le budget principal 2019)	+441023.92€
Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2019	<b>+310422.28€</b>

**.EN INVESTISSEMENT :**

Réalisation de l'exercice 2019 en dépenses (Total des mandats émis)	699344.02€
Réalisation de l'exercice 2019 en recettes (Total des titres de recettes émis)	651242.09€
Résultat déficitaire de l'exercice 2019	-48101.93€
Report de l'exercice 2018 (Ayant été reporté dans le budget principal 2019)	+429476.77€
Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2019	<b>+381374.84€</b>

**.OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ 2019 DU BUDGET DE LA COMMUNE AU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2020**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2311-5,

**Considérant** le compte administratif,

**Vu** la délibération d'approbation du compte administratif de l'exercice 2019 du budget de la commune,

**Après en avoir délibéré, le vote ayant lieu au scrutin public, le conseil municipal décide à la majorité, selon le vote suivant : voix pour : 9, contre : 1,**  
 d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget 2019 de la commune (+310422.28€) à la section de fonctionnement (R002) du budget 2020, et d'affecter le résultat de la section d'investissement du budget 2019 de la commune (+381374.84€) à la section d'investissement (R001) du budget 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Signature de l'adjoint au maire, Eric BROCHER



Signature de la secrétaire de séance, Christelle PERALES



**Compte rendu affiché « à la porte de la mairie » (Du moins, à côté sur le panneau d'affichage administratif extérieur) et mis en ligne sur le site Internet de la commune le 18 mars 2020, en vertu de des articles L2121-25 et R2121-11 du code général des collectivités territoriales.**